

6.9

Information sur les valeurs en circulation

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Corporation Technologies BioEnvelop

Révoque partiellement l'interdiction 2006-MC-2672 prononcée le 20 octobre 2006 visant les opérations sur les titres de Corporation Technologies BioEnvelop de façon à permettre à André J. Bourque de céder à Louis G. Bourque 100 000 actions de l'émetteur pour les motifs suivants :

1. Louis G. Bourque désire acquérir 100 000 actions et il est informé du fait que ces titres ne peuvent être revendus tant que l'interdiction visant les opérations sur ces titres sera en vigueur;
2. la requête de André J. Bourque ne porte pas atteinte à la protection des épargnants.

De plus, la directrice permet à tout courtier inscrit de fournir ses services, si nécessaire, aux fins d'effectuer ladite opération et permet à l'agent de transfert ou au secrétaire de Corporation Technologies BioEnvelop, d'effectuer toutes les procédures nécessaires pour compléter cette opération.

La levée partielle est prononcée le 30 décembre 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0293

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Mulvihill Pro-AMS RSP Split Share Corp.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Mulvihill Pro-AMS RSP Split Share Corp.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2010-FIIC-0292

6.9.5 Divers

Exploration Creso Inc.

Décide que la société Exploration Creso Inc. devient émetteur assujetti au motif qu'elle est tenue à des obligations d'information continue équivalentes en Ontario et l'autorise à faire valoir une période de 7 mois pendant laquelle elle a satisfait à ces obligations.

Décision n°: 2010-FIIC-0283

Northern Property Real Estate Investment Trust NorSerCo Inc.

En conséquence, l'Autorité désigne NorSerCo Inc. à titre d'émetteur assujetti à la date effective de la réorganisation à la condition que la réorganisation ait été complétée au plus tard le 31 décembre 2010.

Décision n°: 2010-SMV-0036